

LISTE DES DELIBERATIONS  
EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

*L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales*

Date de la séance : 30 Mai 2024

Numéro	Objet	Décision
41-2024	Finances – Approbation du compte financier unique 2023	Approuvé avec 26 voix pour et 4 abstentions
42-2024	Finances – Affectation définitive des résultats	Approuvé avec 27 voix pour et 4 abstentions
43-2024	Finances – Subvention à l'association La Renaissance	Unanimité
44-2024	Culture – Tarifs 2024-2025 cours d'arts plastiques	Unanimité
45-2024	Tourisme – Tarifs saison touristique 2024	Unanimité
46-2024	Tourisme – Convention relative aux modalités de passage, d'entretien et de balisage de sentiers de randonnée	Unanimité
47-2024	Environnement – conclusion de baux ruraux	Unanimité
48-2024	Environnement – Autorisation de dépôt d'une demande de défrichement	Unanimité
49-2024	Environnement – Partenariat avec le SMBVAR dans le cadre de la commémoration des 30 ans de la crue de 1995	Unanimité
50-2024	Voirie – Convention d'autorisation de travaux Rue du Général de Gaulle	Unanimité

*Affichage et publication le 31 Mai 2024*

**Département de Maine et Loire  
Arrondissement d'ANGERS  
Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil, sous la présidence de M. Le Bris.

**Présents** : Hélène Guichard, Lucette Lhérieau, Loïc Le Bris, Christine Blois, Hervé Joppé, Isabelle Verger, Josette Gauthier, Geneviève Blin, Franck Marquis, Lydie Bourbon, Emmanuelle Marié, Agnan Fauveau, Evelyne Girardeau, Stéphane Desgré, Carine Le Bris-Voinot, Anne Morille, Laurent Maillard, Victor Dauvillon, Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Florence Bély, Pierre Gastaldin

<b>Absents</b> :	Jackie Jouan	a donné pouvoir à Carine Le Bris-Voinot
	Thierry Morisset	a donné pouvoir à Eric Godin
	Bertrand Dubois	a donné pouvoir à Hélène Guichard
	Sophie Fleury	a donné pouvoir à Lydie Bourbon
	Jean-Luc Rabouin	a donné pouvoir à Loïc Le Bris
	Bertrand Martin	a donné pouvoir à Stéphane Desgré
	Pol-Edouard Leys	a donné pouvoir à Josette Gauthier
	Aurélie Rabouin	a donné pouvoir à Anne Morille
	Nadège Chauvin	a donné pouvoir à Sébastien Lozac'h
	Philippe Noisette	

*M. le Maire a quitté la séance*

Convocation du 24 Mai 2024  
Conseillers en exercice : 33  
Conseillers présents : 23

**N° 41-2024 – FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

*Rapporteur : Loïc Le Bris*

**EXPOSE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 23 novembre 2023 relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) par la commune pour les comptes de l'exercice 2023.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales.

Folio 2024/112

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et compte de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

### DECISION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, et L 2121-31,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°107-2023 pour l'expérimentation du compte financier unique,

Vu le compte financier unique 2023

M. le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Loïc Le Bris,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 26 voix pour et 4 abstentions (Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Nadège Chauvin, Florence Bély) ;

Article 1 : APPROUVE le compte financier unique 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellée	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 652 259,65 €		2 408 142,93 €		4 060 402,58 €
Résultats affectés (compte 1068)		0,00 €			0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	1 111 796,55 €	636 595,38 €	5 024 695,29 €	5 769 610,91 €	6 136 491,84 €	6 406 206,29 €
TOTAUX	1 111 796,55 €	2 288 855,03 €	5 024 695,29 €	8 177 753,84 €	6 136 491,84 €	10 466 608,87 €
<b>Résultats de clôture 2023</b>		<b>1 177 058,48 €</b>		<b>3 153 058,55 €</b>		<b>4 330 117,03 €</b>
Restes à réaliser	435 338,20 €	193 937,50 €	0,00 €	0,00 €	435 338,20 €	193 937,50 €
TOTAUX CUMULES	1 547 134,75 €	2 482 792,53 €	5 024 695,29 €	8 177 753,84 €	6 571 830,04 €	10 660 546,37 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>935 657,78 €</b>		<b>3 153 058,55 €</b>		<b>4 088 716,33 €</b>

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Le 30 mai 2024

Le Maire  
Eric Godin

Le Secrétaire de Séance



**Département de Maine et Loire**  
**Arrondissement d'ANGERS**  
**Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 30 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

**Présents** : Eric Godin, Hélène Guichard, Lucette Lhérieu, Loïc Le Bris, Christine Blois, Hervé Joppé, Isabelle Verger, Josette Gauthier, Geneviève Blin, Franck Marquis, Lydie Bourbon, Emmanuelle Marié, Agnan Fauveau, Evelyne Girardeau, Stéphane Desgré, Carine Le Bris-Voinot, Anne Morille, Laurent Maillard, Victor Dauvillon, Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Florence Bély, Pierre Gastaldin

<b>Absents</b> :	Jackie Jouan	a donné pouvoir à Carine Le Bris-Voinot
	Thierry Morisset	a donné pouvoir à Eric Godin
	Bertrand Dubois	a donné pouvoir à Hélène Guichard
	Sophie Fleury	a donné pouvoir à Lydie Bourbon
	Jean-Luc Rabouin	a donné pouvoir à Loïc Le Bris
	Bertrand Martin	a donné pouvoir à Stéphane Desgré
	Pol-Edouard Leys	a donné pouvoir à Josette Gauthier
	Aurélie Rabouin	a donné pouvoir à Anne Morille
	Nadège Chauvin	a donné pouvoir à Sébastien Lozac'h
	Philippe Noisette	

Convocation du 24 Mai 2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents : 23

**N° 42-2024 – FINANCES – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023**

*Rapporteur : Eric Godin*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2313-1, L2121-31, L2341-1 et 2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la proposition d'affectation du résultat 2023

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 février 2024 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023

CONSIDERANT que les résultats repris par anticipation conformément à la délibération susvisée correspondent aux résultats définitifs constatés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 27 voix pour et 4 abstentions (Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Florence Bély, Nadège Chauvin)

Folio 2024/114

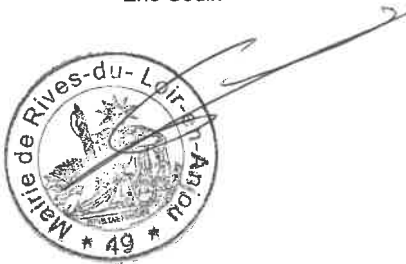
**Article 1** : DECIDE d'affecter de la manière suivante le résultat de fonctionnement définitif de clôture excédentaire de 3 153 058.55 € figurant au compte financier unique 2023 de la commune :

- 3 153 058.55 € inscrits en recettes de fonctionnement à la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget primitif 2024.

Le 30 mai 2024

Le Maire  
Éric Godin

Le Secrétaire de Séance



**Département de Maine et Loire  
Arrondissement d'ANGERS  
Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

**Présents :** Eric Godin, Hélène Guichard, Lucette Lhérieau, Loïc Le Bris, Christine Blois, Hervé Joppé, Isabelle Verger, Josette Gauthier, Geneviève Blin, Franck Marquis, Lydie Bourbon, Emmanuelle Marié, Agnan Fauveau, Evelyne Girardeau, Stéphane Desgré, Carine Le Bris-Voinot, Anne Morille, Laurent Maillard, Victor Dauvillon, Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Florence Bély, Pierre Gastaldin

<b>Absents :</b>	Jackie Jouan	a donné pouvoir à Carine Le Bris-Voinot
	Thierry Morisset	a donné pouvoir à Eric Godin
	Bertrand Dubois	a donné pouvoir à Hélène Guichard
	Sophie Fleury	a donné pouvoir à Lydie Bourbon
	Jean-Luc Rabouin	a donné pouvoir à Loïc Le Bris
	Bertrand Martin	a donné pouvoir à Stéphane Desgré
	Pol-Edouard Leys	a donné pouvoir à Josette Gauthier
	Aurélie Rabouin	a donné pouvoir à Anne Morille
	Nadège Chauvin	a donné pouvoir à Sébastien Lozac'h
	Philippe Noisette	

Convocation du 24 Mai 2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents : 23

**N° 43-2024 – SUBVENTION A LA SOCIETE DE BOULE DE FORT LA RENAISSANCE**

*Rapporteur : Hervé Joppé*

**DECISION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** APPROUVE le versement d'une subvention de 300 € à la Société de Boule de Fort La Renaissance.

**ARTICLE 2 :** DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE M. le Maire à signer tout document lié à cette affaire.

Le 30 mai 2024

Le Maire  
Eric Godin



Le Secrétaire de Séance



**Département de Maine et Loire**  
**Arrondissement d'ANGERS**  
**Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 30 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

**Présents :** Eric Godin, Hélène Guichard, Lucette Lhériveau, Loïc Le Bris, Christine Blois, Hervé Joppé, Isabelle Verger, Josette Gauthier, Geneviève Blin, Franck Marquis, Lydie Bourbon, Emmanuelle Marié, Agnan Fauveau, Evelyne Girardeau, Stéphane Desgré, Carine Le Bris-Voinot, Anne Morille, Laurent Maillard, Victor Dauvillon, Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Florence Bély, Pierre Gastaldin

<b>Absents :</b>	Jackie Jouan	a donné pouvoir à Carine Le Bris-Voinot
	Thierry Morisset	a donné pouvoir à Eric Godin
	Bertrand Dubois	a donné pouvoir à Hélène Guichard
	Sophie Fleury	a donné pouvoir à Lydie Bourbon
	Jean-Luc Rabouin	a donné pouvoir à Loïc Le Bris
	Bertrand Martin	a donné pouvoir à Stéphane Desgré
	Pol-Edouard Leys	a donné pouvoir à Josette Gauthier
	Aurélie Rabouin	a donné pouvoir à Anne Morille
	Nadège Chauvin	a donné pouvoir à Sébastien Lozac'h
	Philippe Noisette	

Convocation du 24 Mai 2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents : 23

**N° 44-2023 – TARIFS 2024-2025 DES COURS D'ART PLASTIQUE**

*Rapporteur : Lucette Lhériveau*

**EXPOSE DES MOTIFS**

Chaque année la collectivité propose des cours d'arts plastiques, afin d'encourager les pratiques artistiques amateurs et la sensibilisation à l'art chez les habitants. Ces cours se déroulent dans l'atelier d'arts plastiques situé Impasse des Miracles à Villevêque, et sont assurés par une professionnelle.

Il convient comme chaque année de renouveler les tarifs de cette activité. Une aide financière du CCAS peut être accordée sur demande, pour les familles domiciliées dans la commune et dont le quotient familial est inférieur à 850 €.

**DECISION**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la proposition de tarifs pour l'année scolaire 2024-2025 ;



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

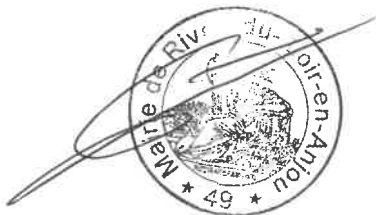
**ARTICLE 1 :** APPROUVE la grille tarifaire suivante pour les cours d'arts plastiques pour l'année scolaire 2024-2025 :

<b>Cours Arts plastiques - Adhésion annuelle</b>	<b>2023-2024</b>	<b>2024-2025</b>
Enfants Rives-du-Loir-en-Anjou	121 €	123 €
Enfants Hors Rives-du-Loir-en-Anjou	145 €	147 €
Adultes Rives-du-Loir-en-Anjou	219 €	222 €
Adultes Hors Rives-du-Loir-en-Anjou	247 €	250 €
<b>Tarifs à la séance</b>	<b>2023-2024</b>	<b>2024-2025</b>
Enfants Rives-du-Loir-en-Anjou	7,50 €	7,60 €
Enfants Hors Rives-du-Loir-en-Anjou	8,50 €	8,60 €
Adultes Rives-du-Loir-en-Anjou	12,60 €	12,80 €
Adultes Hors Rives-du-Loir-en-Anjou	13,60 €	13,80 €

Le 30 mai 2024

Le Maire  
Éric Godin

Le Secrétaire de Séance







**Département de Maine et Loire**  
**Arrondissement d'ANGERS**  
**Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 30 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

**Présents :** Eric Godin, Hélène Guichard, Lucette Lhérieau, Loïc Le Bris, Christine Blois, Hervé Joppé, Isabelle Verger, Josette Gauthier, Geneviève Blin, Franck Marquis, Lydie Bourbon, Emmanuelle Marié, Agnan Fauveau, Evelyne Girardeau, Stéphane Desgré, Carine Le Bris-Voinot, Anne Morille, Laurent Maillard, Victor Dauvillon, Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Florence Bély, Pierre Gastaldin

<b>Absents :</b>	Jackie Jouan	a donné pouvoir à Carine Le Bris-Voinot
	Thierry Morisset	a donné pouvoir à Eric Godin
	Bertrand Dubois	a donné pouvoir à Hélène Guichard
	Sophie Fleury	a donné pouvoir à Lydie Bourbon
	Jean-Luc Rabouin	a donné pouvoir à Loïc Le Bris
	Bertrand Martin	a donné pouvoir à Stéphane Desgré
	Pol-Edouard Leys	a donné pouvoir à Josette Gauthier
	Aurélie Rabouin	a donné pouvoir à Anne Morille
	Nadège Chauvin	a donné pouvoir à Sébastien Lozac'h
	Philippe Noisette	

Convocation du 24 Mai 2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents : 23

---

**N° 45-2024 – TARIFS SAISON TOURISTIQUE 2024**

*Rapporteur : Christine Blois*

**DECISION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les projets de tarifs présentés en annexe ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** APPROUVE les tarifs pour la saison touristique 2024 ci-dessous :

<b>TARIFS TOURISME 2024</b> <i>Annexe à la délibération n°26-2024</i>		
	2023	2024
<b>Saison touristique</b>		
Jetons Camping-car	2 €	2 €
City pass	2 €	2 €
paddle	10 €	10 €
kayak	10 €	10 €
crépusculaire adulte	15 €	15 €
Escapade sport et nature – tarif adulte	20 €	20 €
Kayak de Loir à Sarthe	20 €	20 €
<b>Moulin L'engrenage – Scolaires</b>		
La visite du moulin (3/4 d'heure) enfant	2 €	2 €
La visite du moulin + Farine + Léon l'électron + livret jeu	4 €	4 €
Accompagnateurs / enseignants	Gratuit	Gratuit
L'atelier du moulin (3h)	7 €	7 €
L'atelier papier (3h)	7 €	7 €
L'atelier moulin à la journée (visite + atelier moulin 6h)	10 €	10 €
L'atelier papier à la journée (visite + atelier papier 6h)	10 €	10 €
Journée au moulin pour les écoles de la commune	6 €	6 €
Visite guidée – écoles, accueil de loisirs et périscolaires de la commune	Gratuit	Gratuit
<b>Moulin L'engrenage – Groupes</b>		
La visite du moulin (3/4 d'heure) adulte	3 €	3 €
Visites enfant hors scolaires		2 €
Accompagnateurs	Gratuit	Gratuit
Visite + atelier		10 €
Atelier Papier (3h)	7 €	7 €
Groupe Rives-du-Loir-en-Anjou	2 €	2 €
<b>Moulin L'Engrenage &amp; Chapelle La Roche-Foulques - Visite</b>		
Visite libre	Gratuit	Gratuit
Visite guidée à partir de 12 ans	4 €	4 €
Visite guidée – 12 ans	Gratuit	Gratuit

Folio 2024/120

Vente		
Livre Raymond Delavigne – Villevêque à travers les âges	20 €	20 €
Livre Louis Maucourt – Soucelles baronnie d'Anjou	15 €	15 €
Livre La Roche-Foulques	8 €	8 €
Guide du Routard – Vallée du Loir à Vélo	13 €	13 €
Cartes postales	-	1 €
Cartes postales de l'exposition	-	Gratuit
Cartes de randonnée	0,50 €	0,50 €

**ARTICLE 2 : AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.**

Le 30 Mai 2024

Le Maire  
Éric Godin

Le Secrétaire de Séance



**Département de Maine et Loire  
Arrondissement d'ANGERS  
Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

**Présents :** Eric Godin, Hélène Guichard, Lucette Lhérieau, Loïc Le Bris, Christine Blois, Hervé Joppé, Isabelle Verger, Josette Gauthier, Geneviève Blin, Franck Marquis, Lydie Bourbon, Emmanuelle Marié, Agnan Fauveau, Evelyne Girardeau, Stéphane Desgré, Carine Le Bris-Voinot, Anne Morille, Laurent Maillard, Victor Dauvillon, Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Florence Bély, Pierre Gastaldin

<b>Absents :</b>	Jackie Jouan	a donné pouvoir à Carine Le Bris-Voinot
	Thierry Morisset	a donné pouvoir à Eric Godin
	Bertrand Dubois	a donné pouvoir à Hélène Guichard
	Sophie Fleury	a donné pouvoir à Lydie Bourbon
	Jean-Luc Rabouin	a donné pouvoir à Loïc Le Bris
	Bertrand Martin	a donné pouvoir à Stéphane Desgré
	Pol-Edouard Leys	a donné pouvoir à Josette Gauthier
	Aurélie Rabouin	a donné pouvoir à Anne Morille
	Nadège Chauvin	a donné pouvoir à Sébastien Lozac'h
	Philippe Noisette	

Convocation du 24 Mai 2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents : 23

**N° 46-2024 – CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE PASSAGE, DE BALISAGE  
ET D'ENTRETIEN DE SENTIERS DE RANDONNEE**

*Rapporteur : Christine Blois*

**EXPOSE**

La commune de Rives-du-Loir-en-Anjou souhaite mettre à jour le tracé de son circuit de randonnée équestre sur le territoire. Aujourd'hui, celui-ci périclité, les balisages s'effacent et le chemin n'est plus entretenu.

L'enjeu à terme est de proposer ce circuit de randonnée équestre à la labellisation auprès des services départementaux, et de communiquer sur celui-ci.

Ce sentier équestre traverse des parcelles propriété de particuliers. Conformément à l'article L361-1 du code de l'environnement, une convention doit être établie avec les propriétaires concernés et avec le locataire.

Le modèle de convention joint en annexe a pour but de déterminer les modalités d'usage de passage, d'aménagement et d'entretien du chemin de randonnée en question.

## DECISION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'environnement, en particulier son article L.361-1 ;

**Vu** le modèle de convention joint en annexe

**Considérant** la liste des parcelles concernées par le tracé du circuit de randonnée équestre susvisé ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** APPROUVE le modèle de convention à intervenir avec les propriétaires et locataires des parcelles concernées

**ARTICLE 2 :** AUTORISE M. le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires à la conclusion de ces conventions, et à procéder à leur signature.

Le 30 mai 2024

Le Maire  
Éric Godin

Le Secrétaire de Séance





**Département de Maine et Loire**  
**Arrondissement d'ANGERS**  
**Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 30 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

**Présents :** Eric Godin, Hélène Guichard, Lucette Lhérieau, Loïc Le Bris, Christine Blois, Hervé Joppé, Isabelle Verger, Josette Gauthier, Geneviève Blin, Franck Marquis, Lydie Bourbon, Emmanuelle Marié, Agnan Fauveau, Evelyne Girardeau, Stéphane Desgré, Carine Le Bris-Voinot, Anne Morille, Laurent Maillard, Victor Dauvillon, Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Florence Bély, Pierre Gastaldin

<b>Absents :</b>	Jackie Jouan	a donné pouvoir à Carine Le Bris-Voinot
	Thierry Morisset	a donné pouvoir à Eric Godin
	Bertrand Dubois	a donné pouvoir à Hélène Guichard
	Sophie Fleury	a donné pouvoir à Lydie Bourbon
	Jean-Luc Rabouin	a donné pouvoir à Loïc Le Bris
	Bertrand Martin	a donné pouvoir à Stéphane Desgré
	Pol-Edouard Leys	a donné pouvoir à Josette Gauthier
	Aurélie Rabouin	a donné pouvoir à Anne Morille
	Nadège Chauvin	a donné pouvoir à Sébastien Lozac'h
	Philippe Noisette	

Convocation du 24 Mai 2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents : 23

**N° 47-2024 – ENVIRONNEMENT – CONCLUSION DE BAUX RURAUX POUR DES PARCELLES COMMUNALES A USAGE AGRICOLE**

*Rapporteur : Isabelle Verger*

**EXPOSE**

La Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou est propriétaire de nombreuses terres agricoles qu'elle loue au monde agricole, en particulier dans le secteur des basses vallées angevines. Suite au décès de M. Michel Loiseau en 2023, 31 parcelles sont disponibles.

Ces parcelles représentent une superficie de 23.56 hectares et sont situées dans les basses vallées au « Commun de Touchet ». La commune souhaite procéder à la remise en location de ces parcelles auprès des agriculteurs de la commune, conformément au Code rural.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la remise en location de ces terres. En annexe figure la liste des parcelles concernées, ainsi que le montant du fermage associé.

**DECISION**

Folio 2024/124

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code rural

**Vu** le modèle de bail rural joint en annexe

**Considérant** l'intérêt de poursuivre la location de ces terres auprès du monde agricole,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

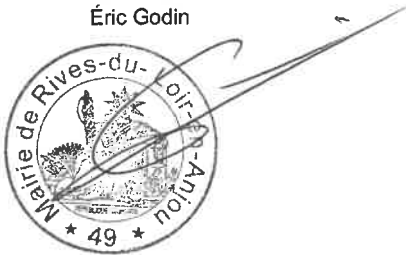
**ARTICLE 1 : APPROUVE** le modèle de bail à intervenir avec les agriculteurs intéressés

**ARTICLE 2 : AUTORISE M. le Maire** ou son représentant à signer les baux ruraux pour la location de ces terres agricoles

Le 30 mai 2024

Le Maire  
Éric Godin

Le Secrétaire de Séance







**Département de Maine et Loire  
Arrondissement d'ANGERS  
Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

**Présents :** Eric Godin, Hélène Guichard, Lucette Lhérieau, Loïc Le Bris, Christine Blois, Hervé Joppé, Isabelle Verger, Josette Gauthier, Geneviève Blin, Franck Marquis, Lydie Bourbon, Emmanuelle Marié, Agnan Fauveau, Evelyne Girardeau, Stéphane Desgré, Carine Le Bris-Voinot, Anne Morille, Laurent Maillard, Victor Dauvillon, Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Florence Bély, Pierre Gastaldin

<b>Absents :</b>	Jackie Jouan	a donné pouvoir à Carine Le Bris-Voinot
	Thierry Morisset	a donné pouvoir à Eric Godin
	Bertrand Dubois	a donné pouvoir à Hélène Guichard
	Sophie Fleury	a donné pouvoir à Lydie Bourbon
	Jean-Luc Rabouin	a donné pouvoir à Loïc Le Bris
	Bertrand Martin	a donné pouvoir à Stéphane Desgré
	Pol-Edouard Leys	a donné pouvoir à Josette Gauthier
	Aurélie Rabouin	a donné pouvoir à Anne Morille
	Nadège Chauvin	a donné pouvoir à Sébastien Lozac'h
	Philippe Noisette	

Convocation du 24 Mai 2024

Conseillers en exercice : 33

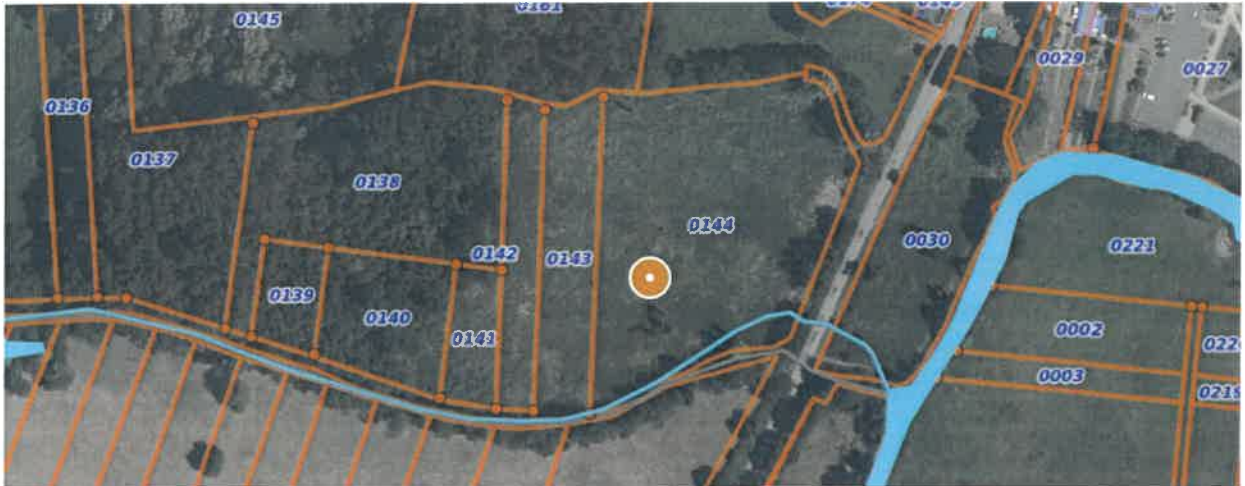
Conseillers présents : 23

**N° 48-2024 – ENVIRONNEMENT – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE  
DEFRICHEMENT AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT**

*Rapporteur : Laurent Maillard*

**EXPOSE**

La Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou est propriétaire des parcelles 337 ZB 142, 143 et 144 située Chemin du Brochon.



La commune a pour projet la remise en prairie de ces parcelles, dans un souci de préservation de cette zone naturelle et de valorisation de la biodiversité.

En effet, suite à l'exploitation des peupliers il y a 2 ans sur cette parcelle, et après diagnostic établi par les animateurs du site Natura 2000 des basses vallées angevines, il est envisagé de rétablir une parcelle en prairie.

Les premières réflexions menées sur ce site conduiraient à disposer d'une prairie de fauche tardive (+ pâturage), et pour le pourtour, de mener un travail sur les frênes afin de les conduire en têtard, afin de retrouver une gestion patrimoniale de cette parcelle.

Ainsi, dans l'objectif de modifier la destination cadastrale de la parcelle (qui passerait de boisée à prairie), il est au préalable nécessaire d'obtenir l'autorisation administrative de défrichement de la parcelle.

Pour cela, il est au préalable nécessaire de procéder au défrichement de la parcelle. Conformément au Code forestier (article L341-3), ce défrichement est soumis à autorisation auprès des services de l'État.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer ladite demande d'autorisation de défrichement.

### DECISION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code forestier

**Considérant** que les parcelles étaient plantées en peupliers depuis plus de trente ans,

**Considérant** le projet communal de valoriser l'intérêt écologique des parcelles 337 ZB 142 à 144 à travers leur remise en prairie ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** AUTORISE M. le Maire à déposer la demande d'autorisation de défrichement des parcelles 337 ZB 142, 143 et 144 auprès des services de l'État

Le 30 mai 2024



Le Secrétaire de Séance



**Département de Maine et Loire  
Arrondissement d'ANGERS  
Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

**Présents :** Eric Godin, Hélène Guichard, Lucette Lhérieau, Loïc Le Bris, Christine Blois, Hervé Joppé, Isabelle Verger, Josette Gauthier, Geneviève Blin, Franck Marquis, Lydie Bourbon, Emmanuelle Marié, Agnan Fauveau, Evelyne Girardeau, Stéphane Desgré, Carine Le Bris-Voinot, Anne Morille, Laurent Maillard, Victor Dauvillon, Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Florence Bély, Pierre Gastaldin

<b>Absents :</b>	Jackie Jouan	a donné pouvoir à Carine Le Bris-Voinot
	Thierry Morisset	a donné pouvoir à Eric Godin
	Bertrand Dubois	a donné pouvoir à Hélène Guichard
	Sophie Fleury	a donné pouvoir à Lydie Bourbon
	Jean-Luc Rabouin	a donné pouvoir à Loïc Le Bris
	Bertrand Martin	a donné pouvoir à Stéphane Desgré
	Pol-Edouard Leys	a donné pouvoir à Josette Gauthier
	Aurélie Rabouin	a donné pouvoir à Anne Morille
	Nadège Chauvin	a donné pouvoir à Sébastien Lozac'h
	Philippe Noisette	

Convocation du 24 Mai 2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents : 23

**N° 49-2024 – ENVIRONNEMENT – PARTENARIAT AVEC LE SMBVAR DANS LE CADRE DE LA COMMEMORATION DE LA CRUE DE 1995**

*Rapporteur : Isabelle Verger*

**EXPOSE**

À l'occasion du 30<sup>è</sup> anniversaire de la crue de 1995, le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) souhaite organiser une manifestation en janvier 2025 dans le cadre de l'animation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines (PAPI des BVA). L'évènement sera intitulé « Au-delà des crues : récits de 1995 et d'aujourd'hui »

La manifestation se déroulera sur une période d'un mois avec des animations portées par le SMBVAR, les différentes communes et intercommunalités membres, et les partenaires volontaires, Ce mois commémoratif se conclura au Centre des Congrès d'Angers le 1<sup>er</sup> février 2025 par une journée d'animations et d'échanges.

Folio 2024/128

En septembre 2024, le SMBVAR lancera un concours photo sur la thématique de la rivière. Les lauréats seront exposés en janvier 2025 dans quatre communes volontaires représentant les quatre cours d'eau principaux des BVA : la Mayenne, la Sarthe, le Loir et la Maine.

En parallèle, un travail de mémoire aura été réalisé par un stagiaire à travers le recueil de photographies et de témoignages sur l'ensemble du territoire des Basses Vallées Angevines. Ainsi, dans le cadre de ce mois commémoratif, le SMBVAR s'est rapproché de la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou, fortement investie dans la prévention des inondations, pour mettre en place des actions sur le territoire communal.

Ce partenariat se matérialise notamment à travers les actions suivantes :

- Exposition multisupport pendant 1 semaine, se composant des sept photographies lauréates du concours, d'une présentation du travail de mémoire et de l'exposition « Risque inondation dans les Basses Vallées Angevines ».
- Réunion publique de sensibilisation autour de la thématique « Vivre avec la rivière et ses aléas »
- Médiation auprès d'enfants du centre de loisirs qui se déroulerait en deux temps (salle/terrain) co-animée par la commune et le SMBVAR

Il est proposé de passer une convention avec le SMBVAR encadrant ce partenariat.

### DECISION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le projet de convention joint en annexe

**Considérant** l'intérêt de ce partenariat avec le SMBVAR dans le cadre de la commémoration de la crue de 1995

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** APPROUVE le projet de convention de partenariat dans le cadre de la commémoration des 30 ans de la crue de 1995

**ARTICLE 2 :** AUTORISE M. le Maire à procéder à la signature de ladite convention ainsi que de tout document se rapportant à cette affaire

Le 30 mai 2024

Le Maire  
Éric Godin

Le Secrétaire de Séance





**Département de Maine et Loire  
Arrondissement d'ANGERS  
Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

**Présents :** Eric Godin, Hélène Guichard, Lucette Lhéliteau, Loïc Le Bris, Christine Blois, Hervé Joppé, Isabelle Verger, Josette Gauthier, Geneviève Blin, Franck Marquis, Lydie Bourbon, Emmanuelle Marié, Agnan Fauveau, Evelyne Girardeau, Stéphane Desgré, Carine Le Bris-Voinot, Anne Morille, Laurent Maillard, Victor Dauvillon, Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Florence Bély, Pierre Gastaldin

<b>Absents :</b>	Jackie Jouan	a donné pouvoir à Carine Le Bris-Voinot
	Thierry Morisset	a donné pouvoir à Eric Godin
	Bertrand Dubois	a donné pouvoir à Hélène Guichard
	Sophie Fleury	a donné pouvoir à Lydie Bourbon
	Jean-Luc Rabouin	a donné pouvoir à Loïc Le Bris
	Bertrand Martin	a donné pouvoir à Stéphane Desgré
	Pol-Edouard Leys	a donné pouvoir à Josette Gauthier
	Aurélie Rabouin	a donné pouvoir à Anne Morille
	Nadège Chauvin	a donné pouvoir à Sébastien Lozac'h
	Philippe Noisette	

Convocation du 24 Mai 2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents : 23

**N° 50-2024 – VOIRIE – CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX, D'ENTRETIEN  
ET FINANCIERE POUR LES TRAVAUX RUE DU GENERAL DE GAULLE**

*Rapporteur : Eric Godin*

**EXPOSE**

Angers Loire Métropole souhaite aménager la rue du Général de Gaulle située sur la commune déléguée de Villevêque. L'aménagement de cette section de la RD 192 s'étend du carrefour de la rue Jean de Rely-Rue du Loir, jusqu'au carrefour du chemin de la Buchetière.

Ces travaux de voirie ont pour objectifs la sécurisation des déplacements doux et l'apaisement de la vitesse des usagers motorisés sur cette rue. La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par Angers Loire Métropole.



Folio 2024/130

Il est nécessaire, préalablement au démarrage des travaux, de conclure une convention entre la Commune, le Département et Angers Loire Métropole. Cette convention a pour objet :

- D'autoriser Angers Loire Métropole à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements souhaités
- De déterminer la participation du Département au titre de l'entretien de la chaussée départementale
- De définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le Département, Angers Loire Métropole et la Commune

Le projet a été conçu en coopération avec la commune et les services d'Angers Loire Métropole. Il a fait l'objet d'une concertation avec les riverains ; une réunion publique en avril 2024 a permis de présenter le projet aux habitants et de recueillir leurs avis.

Avant l'aménagement de la voirie, Angers Loire Métropole prévoit également le remplacement de la conduite d'eau potable et d'assainissement. Les travaux devraient s'étendre de juin à septembre (canalisations) puis d'octobre à janvier (aménagement de la voirie)

## DECISION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le projet de convention joint en annexe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** APPROUVE le projet de convention d'autorisation de travaux, d'entretien et financière avec le Département et Angers Loire Métropole pour les travaux Rue du Général de Gaulle

**ARTICLE 2 :** AUTORISE M. le Maire à procéder à la signature de ladite convention ainsi que de tout document se rapportant à cette affaire

Le 30 mai 2024

Le Maire  
Éric Godin

Le Secrétaire de Séance

